

2002/2007

19-JUN-2003 Réception d'un Avis de modification(s) à une étiquette.
Voir ci-dessous pour la/les modification(s).

SBP-1382®
BROUILLARD CONTRE LES
MOUSTIQUES – 40%

COMMERCIAL

CONCENTRÉ À BASE D'HUILE
CONTIENT DE LA RESMETHRINE
UN PYRÉTHROÏDE SYNTHÉTIQUE
POUR UN CONTRÔLE EFFICACE DES
MOUSTIQUES ADULTES
DOIT ÊTRE UTILISÉ PAR LES DISTRICTS DE
RÉDUCTION DES MOUSTIQUES, LES
RESPONSABLES DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET
AUTRE PERSONNEL FORMÉ AUX PROGRAMMES
DE CONTRÔLE DES MOUSTIQUES.

ENREGISTREMENT N° 15187 DE LA LOI SUR
LES PRODUITS DE DESINSECTISATION

GUARANTIE :

Resmethrine40.00%
Autres composés5.45%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT USAGE

À TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

PREMIERS SOINS

Ce produit contient du distillat de pétrole.

EN CAS D'AVALEMENT : Ne pas provoquer de vomissements. Si le patient est inconscient, lui donner de l'air. Appeler les secours médicaux immédiatement.

SUR LA PEAU : Laver à grande eau immédiatement. Appeler les secours médicaux si une irritation se développe.

DANS LES YEUX : Laver les yeux contaminés à grande eau.

CONTENU NET: LITRES

15187 0808951K

En cas d'urgence *médicale* ou de questions sur la santé ou la sécurité, ou en cas d'incendie, de récipient endommagé ou avec une fuite, vous pouvez obtenir des informations en appelant le 1-800-334-7577.

PRÉCAUTIONS

Ce produit est nocif si il est avalé. Le concentré peut causer une irritation de la peau grave. Peut causer une irritation des yeux. Ne pas mettre de produit dans les yeux ou sur la peau. Eviter de respirer la brume de la pulvérisation. Se laver les mains avant les repas et après la pulvérisation.

Ce produit est toxique pour les poissons et les oiseaux. Garder le produit hors des lacs, rivières et étangs. Ne pas appliquer le produit quand les conditions climatiques facilitent des dérivations à partir des zones traitées. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant de l'équipement ou en disposant de déchets.

NE PAS EMMAGASINER PRÈS D'UNE SOURCE DE CHALEUR OU D'UNE FLAMME. Ce produit est combustible. Le garder dans des températures au-dessus de 4,50°C. En cas d'exposition à des températures en dessous de 4,50°C, le réchauffer à 26,50°C en le plaçant dans une pièce chaude. Bien mélanger avant usage. POINT D'ÉCLAIR MINIMUM 380°C.

MODE D'EMPLOI

Pulvériser les parcs, terrains de camping, bois, terrains de sport, terrains de golf, marécages, zones résidentielles et municipalités autour de l'extérieur des immeubles d'appartements, restaurants, magasins et entrepôts. Ne pas pulvériser sur les champs de culture, fourrage ou nourriture. Éviter l'application directe sur les lacs, étangs et rivières.

Ce concentré doit être utilisé pour le contrôle des moustiques adultes dans les applications sur le terrain avec de l'équipement de pulvérisation non thermal et mécanique pouvant émettre des particules de pulvérisation qui de façon certaine ne soient pas plus grosses que les particules de la bombe aérosol et qui soient aux niveaux d'usage spécifiés.

APPLICATIONS À VOLUME ULTRA BAS : Pour usage dans l'équipement pour sac à dos portable ULV non thermal, similaire au Hudson B.P., mélanger 138 mL de SBP-1382® Brouillard contre les moustiques-40% avec 3,79 litres d'huile minérale légère de viscosité de 54 secondes. Ajuster l'équipement pour émettre des particules de brouillard d'un diamètre de masse médian de 18 microns. Appliquer au taux de 237 mL de formule complète par hectare, c'est-à-dire une enveloppe du

terrain de 15,20 mètres en marchant à la vitesse de 3,20 Km/h. Ceci est l'équivalent de 7,85 grammes d'ingrédient actif par hectare.

Pour l'équipement ULV non thermal monté sur un tracteur similaire au LECO HD, mélanger 399 mL de SBP-1382® Brouillard contre les moustiques-40% avec 3,79 litres d'huile minérale légère de viscosité de 54 secondes. Ajuster l'équipement pour émettre des particules de brouillard d'un diamètre de masse médian de 12 microns. Appliquer au taux de 88.70 mL de formule complète par hectare, c'est-à-dire une enveloppe du terrain de 91,40 mètres en marchant à la vitesse de 8 Km/h. Ceci est l'équivalent de 7,85 grammes d'ingrédient actif par hectare.

Embrumer seulement lorsque les courants d'air sont de moins de 8 Km/h. Il est préférable d'embrumer tôt dans la matinée ou tard dans l'après-midi quand la brise est moindre et que les courants de convection sont minimaux. S'arranger pour appliquer le brouillard dans la direction de la brise afin d'obtenir une longueur d'enveloppement maximum et une meilleure distribution. Diriger la tête de pulvérisation de l'équipement de manière à assurer une distribution égale du brouillard à travers toute la zone devant être traitée. Éviter l'inhalation prolongée du brouillard.

Diriger la direction de l'équipement afin que l'embout de décharge soit maintenu à une distance de plus de 2 mètres des plantes d'ornement et de 4,5 mètres ou plus d'objets peints. Les fluctuations de température exigeront un ajustement périodique de l'équipement afin d'émettre le taux de pulvérisation désirée à la vitesse de marche spécifiée (Km/h). Ceci doit être maintenu pour assurer la distribution du dosage correct de la formule complète.

AVIS : Ce concentré ne peut pas être dilué dans de l'eau. Si les températures d'emmagasinage tombent en dessous de 4,50°C, une cristallisation se produira. Réchauffer le récipient à 26,50°C jusqu'à ce que les cristaux disparaissent. Bien mélanger avant usage. Éviter d'emmagasiner de la formule de trop dans le tank de l'équipement de pulvérisation au-delà de la période nécessaire pour l'application.

DÉCONTAMINER ET DISPOSER DU RÉCIPIENT:

Suivre les instructions locales pour tout nettoyage supplémentaire nécessaire du récipient vide avant d'en disposer. Mettre le récipient hors d'état de servir. Disposer du récipient selon le règlement local. Pour toute information sur comment disposer de produit non utilisé et prêt à être jeté, ainsi que du nettoyage des déversements accidentels, prière de contacter l'agence de régulation locale du fabricant.

AVIS À L'USAGER : Ce produit de contrôle doit être utilisé uniquement selon le mode d'emploi figurant sur cette étiquette. Utiliser un produit de contrôle dans des conditions dangereuses est un délit selon la LOI SUR LES PRODUITS DE DESINSECTISATION.

~~AgrEvo Environmental Health
95 Chestnut Ridge Road
Montvale, New Jersey 07645 USA
(201) 307-9700~~

Bayer Cropscience Inc.
Suite 100
3131 114th Ave.S.E.
Calgary AB T2Z 3X2

Avis de modification

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))